

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-148 du 14 Avril 1986

chargeant le Camarade Didier DASSI,  
Ministre de la Justice, Chargé de  
l'Inspection des Entreprises Publiques  
et Semi-Publiques de l'intérim du Cama-  
rade Hospice ANTONIO, Ministre des  
Finances et de l'Economie pour compter  
du 14 Avril 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 14 Avril 1986, le Camarade Didier  
DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des  
Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice  
ANTONIO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MFE-  
MJBSP 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-